

Gouvernance et régulation de l'IA

**ECTS** : 4

**Volume horaire** : 36

**Description du contenu de l'enseignement :**

Ce module explore les enjeux liés à la souveraineté numérique, en mettant l'accent sur l'influence des plateformes d'intelligence artificielle sur les comportements et la gouvernance des populations. Il analyse les logiques de design, les mécanismes motivationnels et les principes d'éthique algorithmique. Il traite également de la domination des plateformes numériques américaines et chinoises, ainsi que des pistes pour une souveraineté numérique européenne. Une attention particulière est portée aux cadres de régulation de l'IA et des plateformes numériques, tels que le RGPD, l'AI Act, le Digital Services Act (DSA) et le Digital Markets Act (DMA), afin de comprendre comment ces instruments influencent la gouvernance des technologies et la protection des droits numériques en Europe.

**Compétence à acquérir :**

- Comprendre comment le design des plateformes d'IA influence les usages et les comportements des utilisateurs à travers des capacitations et des restrictions.
- Analyser les mécanismes de surveillance et de sanction intégrés dans les plateformes numériques.
- Décrypter les systèmes motivationnels et les principes de gamification appliqués aux plateformes.
- Évaluer l'impact des algorithmes sur la prise de décision et les biais inhérents aux systèmes d'IA.
- Discuter des enjeux de souveraineté numérique et des stratégies possibles pour une autonomie européenne dans ce domaine.
- Analyser et évaluer les cadres réglementaires encadrant l'IA, tels que le RGPD, l'AI Act européen ou le Digital Services Act, afin d'identifier leurs implications sur la gouvernance des plateformes numériques et la souveraineté des États

**Document susceptible de mise à jour - 02/04/2026**

**Université Paris Dauphine - PSL** - Place du Maréchal de Lattre de Tassigny - 75775 PARIS Cedex 16